



La Lettre

de l'Association Vendéenne pour la Qualité de la Vie

« Mettre fin au mythe qui oppose croissance et environnement. »

ÉDITORIAL

LES O.G.M. ⁽¹⁾. Hurrah ! ou Haro !



D^r Charles Mallard

Depuis la découverte en 1984 de l'A.D.N.⁽²⁾ comme support cellulaire nucléaire des caractères héréditaires, les recherches scientifiques fondamentales et appliquées n'ont cessé de progresser dans le domaine biomoléculaire. Les découvertes réalisées ont permis la connaissance séquentielle des génomes de différentes espèces végétales d'abord puis animales pour aboutir dès 1983 à Gand (Belgique) à l'élaboration de la première plante transgénique : un tabac ! Le 29 juin 2000, à grands coups médiatiques, on annonçait la connaissance à 90 % du génome humain, les interactions et variabilités géniques posant toutefois problèmes. « L'homme à ce jour n'est qu'un donneur de gènes non modifiés ». La tentation est bien grande, les tentatives plus ou moins occultes, les perspectives du clonage thérapeutique séduisantes. Ne vient-on pas après Dolly⁽³⁾ de cloner un chat ?

Comment ne pas être inquiet lorsqu'on intervient dans un domaine sans vision globale de son fonctionnement et de sa structure avec l'intervention néfaste ou salutaire de facteurs extérieurs complexes biologiques – physiques ou chimiques – non nécessairement maîtrisés ? Ainsi sont conçus – fabriqués – produits les O.G.M. Issu d'une mutation provoquée, l'O.G.M. est une énorme et très complexe construction artificielle ; sera-t-il assuré d'une durabilité fiable comparable à celle des mutations spontanées naturelles responsables de l'évolution des espèces ? Nul ne peut l'affirmer, dans ce domaine le risque zéro paraît bien incertain.

Face à ces interrogations transparentes, l'A.V.Q.V. doit rester fidèle à son objet et se poser deux questions contradictoires précises.

☒ **Les O.G.M. sont-ils bénéfiques, apportent-ils des mieux pour la qualité de la vie ? La réponse est oui. Pourquoi ?**

- ☒ par la mise en place et l'utilisation avec succès, dans le domaine médico-sanitaire, de produits efficaces, pratiques, sans effets secondaires néfastes, avec des perspectives excellentes (vaccins génétiques contre la rage, l'hépatite..., hormones synthétiques : hormone de croissance, insuline ; facteurs de coagulation, etc...). Vacciner contre l'hépatite un jeune Africain en lui faisant manger une banane transgénique !
- ☒ par l'augmentation très importante (10 à 30 %) de la production céréalière, par la culture de maïs, colza, soja, riz, coton transgéniques réfractaires aux parasites animaux et végétaux, aboutissant au maintien des populations agricoles. Un million de paysans chinois maintenus par le coton et le riz transgéniques.
- ☒ par l'ouverture d'une voie de recherche expérimentale et la découverte de produits merveilleux, étonnantes, utiles. Comment ne pas s'extasier devant la fabrication de soie chirurgicale très solide à partir d'une protéine extraite du lait d'une chèvre naine canadienne par transgénèse avec une araignée ?

☒ **Les O.G.M. sont-ils dangereux, altérogènes, responsables de nuisances ? La réponse est également oui. Pourquoi ?**

- ☒ par leur présence intrinsèque et prédominante, dans certains pays, dans le règne végétal (domaine médico-sanitaire mis à part) : 50 millions d'hectares d'O.G.M. cultivés dans le monde ; aboutissant à la suppression des semences naturelles et à l'obligation de les renouveler annuellement en les achetant cher aux établissements producteurs réservataires. La perspective de venir en aide aux pays pauvres s'en trouve fort amoindrie et constitue un leurre.

- par la dissémination de pollens transgéniques polluant les cultures avoisinantes, malgré l'établissement de zones refuges obligées importantes (on a mesuré 3 km pour le maïs, 6 km pour le colza, et pour les abeilles ?).
- par la production et l'accumulation dans le sol des pesticides produits par les plantes transgéniques elles-mêmes, substances contre lesquelles on s'insurge. Ne sont-elles pas désormais recherchées et trouvées dans les analyses d'eau potable ? Ces pesticides s'ajoutent à ceux utilisés, dont la consommation globale n'a pas diminué.
- par la présence d'éléments inclus dans les transgéniques comme « marqueurs ». Il faut citer les gènes de résistance aux antibiotiques prescrits couramment en médecine humaine et animale et certains virus introduits dans les génomes « en embuscade ».
- par les accidents allergiques signalés et provoqués chez l'homme par l'absorption quotidienne de produits contenant maïs ou soja transgéniques importés ou pollués. L'allergenicité (6^e rang des troubles de la santé publique) n'est pas fonction de la quantité d'allergène touché ou absorbé ; c'est pourquoi l'étiquetage obligatoire des produits contenant plus de 1 % d'O.G.M., autre qu'il est anticommercial, ne constitue pas une garantie, les non étiquetés contenant des O.G.M. fréquemment (60 %). Les accidents allergiques d'origine alimentaire courants – peu connus et méconnus -, ne sont qu'exceptionnellement graves et peuvent être provoqués par de nombreuses substances non O.G.M. (voir additifs – colorants – exhausteurs de goût, etc...).

Les inconvénients l'emportent-ils sur les avantages, le moratoire français est-il justifié ? La raison nous invite à dire oui, mais l'éclectisme me paraît de rigueur. Comment le mettre en application ?

La sagesse orientale chinoise paraît nous suggérer une solution. Il n'est pas pensable de laisser passer pour notre peuple « la green opportunity », même si elle provient de pays capitalistes ; il faut la prendre et réglementer fortement. L'homologation d'un plant transgénique doit comporter :

- ❖ Test en laboratoire
- ❖ Cultures en milieu contrôlé
- ❖ Cultures sur parcelles isolées (4 ou 5 ans)
- ❖ Comité de bio-sécurité pour l'autorisation commerciale
- ❖ Réduction des importations. Certificat exigé (colza européen réservé).

Ce protocole impérativement respecté est pratiquement dans les cartons dans notre pays également. Il est impossible de passer à côté des progrès inéluctables permis par la transgénèse malgré les difficultés, les aléas, les incertitudes, la mouvance du terrain génétique. Il faut absolument une réglementation stricte, légale, observée et appliquée.

Que les doutes provoqués, inhérents, obligatoires, n'entravent pas la digestion de vos menus quotidiens, en particulier celui de Noël :

« Saumon transgénique norvégien fumé
Foie gras au maïs BT de Hongrie
Chocolat noir au soja O.G.M. »

Si nous ne pouvons nous passer des O.G.M., évitons-nous une
Organogénèse Gravement Manipulée

- 1) *Organisme Génétiquement Modifié*
- 2) *Acide désoxyribonucléique*
- 3) *Brebis anglaise clonée en 1996*

Dr Charles MALLARD

Administrateur
4, rue de Fontarabie
85200 FONTENAY-LE-COMTE

PRÉSENTATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR



François-Xavier Berthod

Agé de 27 ans, il est célibataire. Titulaire d'une maîtrise en droit de la faculté de La Rochelle et d'un D.E.S.S. droit de la construction et de l'urbanisme de la faculté de Poitiers, il est responsable du 1 % patronal en Vendée et réserviste d'active de la Gendarmerie. (Titulaire de la médaille de la Défense Nationale).

François-Xavier Berthod est président de l'Association des Amis du Moulin de la Roche, membre de l'Association des Amis du Musée Vendéen, administrateur et membre du club d'investissement de la caisse locale du Crédit Agricole, membre de l'A.D.S.V., représentant de l'A.V.Q.V. à la commission locale d'information et de surveillance du C.E.T. de Grand-Landes.

ASSOCIATION VENDÉENNE POUR LA QUALITÉ DE LA VIE

Présidents d'honneur : Michel Crucis - Vincent Ansquer (†) – François Pilastre (†)

Conseil d'Administration

Yves-Noël GENTY – Président
96, quai de la République
85800 ST-GILLES-CROIX-DE-VIE

Olivier MAURISSET – Vice-Président
46, rue du Général de Castelnau
85000 LA ROCHE-SUR-YON

Général Jacques de MORANT
Vice-Président
Malcote – 85560 LE BERNARD

Hervé de LA LAURENCIE
Secrétaire Général
14, rue de l'Eglise
85540 LA JONCHERE

Général Denis PICARD
Secrétaire Général Adjoint
2, canal de Reth
85420 SAINT-SIGISMOND

Robert AUJARD – Trésorier
Tivoli- 117, route de Fontenay
85200 PISSOTTE

Régine ALBERT – Membre
Bellevue
85500 LES HERBIERS

Guy BOBINET – Membre
5, rue Faisque
85200 FONTENAY-LE-COMTE

François-Xavier BERTHOD – Membre
32, rue de la Folie
85200 FONTENAY-LE-COMTE

Pierre FAIVRE – Membre
23, rue du Moulin
85210 SAINTE-HERMINE

Nicole FOURNIER – Membre
La Mothe Freslon
85540 CHAMP-SAINT-PERE

François GARRET – Membre
L'Audière – 3, rue de la Bergerie
85210 THIRE

Roger HARDY - Membre
48, rue Georges Clemenceau
85520 JARD-SUR-MER

Charles MALLARD – Membre
4, rue de Fontarabie
85200 FONTENAY-LE-COMTE

Suzel MICHAUD – Membre
48, rue du Général de Gaulle
85110 LE BOUPERE

Compte rendu de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'A.V.Q.V.

Le samedi 27 avril au Fenouiller
Restaurant Le Pouc'ton

	Page
☒ Rapport moral	Yves-Noël GENTY 4
☒ Rapport d'activité	Hervé de La LAURENCIE 5
☒ Intervention sur les déchets	Guy BOBINET 6
☒ Les énergies renouvelables	Jacques de MORANT 7
☒ Présentation du plan régional pour la qualité de l'air ...	Olivier MAURISSET 8
☒ Qualité de l'eau.....	Pierre FAIVRE 9
☒ E.S.B. où en sommes-nous ?	Charles MALLARD 9

Cette année, notre assemblée générale fut précédée par un café-brioche fort apprécié des participants.

RAPPORT MORAL

En réfléchissant à l'année écoulée et aux travaux que nous avons réalisés, je voudrais évoquer quelques orientations fortes de notre association, où cette dernière a su faire preuve d'indépendance mais aussi d'une sorte d'esprit pionnier, parfois à rebrousse-poil de l'opinion dominante.

Quatre dossiers illustrent ce propos :

A - LA QUESTION DE L'IMPLANTATION TOUJOURS CROISSANTE DES MOBIL HOME SUR LE LITTORAL

Nous suivons particulièrement cette question à travers les débats de la commission des sites, perspectives et paysages dont nous sommes membres.

Nous assistons à une tendance lourde en matière d'aménagement touristique de la côte. Alors que jusqu'à un passé récent les hébergements en dur de l'hôtellerie de plein air complétaient les hébergements de camping classiques, nous assistons désormais à la création de parcs entièrement conçus et voués à l'accueil de mobil home.

On assiste ainsi à une urbanisation de type lotissement sans les contraintes réglementaires et paysagères habituelles.

Nous tirons depuis deux ans la sonnette d'alarme. Le préfet de la Vendée, lors d'une visite aux Sables d'Olonne vient également de s'exprimer contre cette prolifération.

Le comité départemental du tourisme, par la voix de son président Joël Sarlot, nous a écrit pour nous dire sa préoccupation et sa volonté de mettre en œuvre un partenariat avec l'A.V.Q.V. pour engager une réflexion de fond sur ce dossier.

Rappelons qu'un mobil home ne nécessite en soi aucun permis de construire et qu'il n'est pas assujetti aux impôts locaux.

Nous redisons notre volonté d'établir une charte d'aménagement durable du littoral, discutée avec l'ensemble des acteurs : la région, dont la réflexion menée par la commission présidée par Bruno Retailleau est déjà bien avancée ; le département, l'A.V.E.L., le C.D.T., le futur pôle touristique, etc.

B - LA QUESTION DES DÉCHETS

Nous aurons l'occasion d'en débattre tout à l'heure lorsque Jean-Claude Merceron, qui préside avec beaucoup de pertinence et d'efficacité le Syndicat d'Etude Départemental, nous aura rejoint.

L'A.V.Q.V. a été la première, avant même l'existence de ce syndicat, à affirmer que le modèle vendéen en la matière passait par un équilibre des moyens (incinérateur, C.E.T., tri sélectif), par une maîtrise publique des centres d'enfouissement techniques, ceux-ci devant être répartis sur l'ensemble du territoire pour former de petites unités : des sortes « d'anti-Grand Landes ». Ces objectifs sont aujourd'hui quasi consensuels en Vendée.

Il reste naturellement à trouver des lieux d'implantation pour l'ensemble de ces équipements. A cet égard, la logique de l'existence n'est pas liée à la logique de l'implantation. Car sinon, comme l'a fait malicieusement remarquer Guy Bobinet, le meilleur site pour planter la future usine de valorisation énergétique serait la place Napoléon.

C - CETTE CONFRONTATION ENTRE LA LOGIQUE D'EXISTENCE ET LA LOGIQUE D'IMPLANTATION M'AMÈNE AU TROISIÈME DOSSIER : CELUI DES ÉNERGIES RENOUVELABLES.

Nous nous sommes exprimés tout à la fois sur l'intérêt d'implanter des éoliennes en Vendée tout en étant particulièrement vigilant sur le choix des sites.

Il nous paraît que le choix du polder du Dain, qui comprendrait sept éoliennes de très hautes dimensions (70 mètres de mât), n'est pas une bonne façon d'introduire l'éolien dans notre département.

Une alternative de moindre dimension existe, elle est financièrement et industriellement viable ; elle doit être précédée d'un plan départemental et d'une prise en compte préalable et sérieuse de l'impact paysager.

Il nous semble également que la Vendée a un atout particulier en matière d'énergie solaire. Nous sommes ici dans le canton de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, dont il a été démontré qu'il disposait du même nombre d'heures d'ensoleillement qu'à Toulon. Le solaire individuel, sur les seules toitures exposées plein sud, sera certainement à court terme rentable avec quasiment aucun impact environnemental. Encore faut-il que la puissance publique aide à compenser le surcoût actuel.

D - J'EN VIENS AU QUATRIÈME DOSSIER, CELUI DE L'AIR.

Le Docteur Maurisset doit tout à l'heure faire un exposé sur cette question, qui recouvre en réalité trois préoccupations spécifiques : une question de santé publique, une question d'environnement et une question, avec les odeurs, de qualité de vie.



Nous souhaitons que cette dernière préoccupation puisse à l'avenir continuer à être exposée et défendue dans le cadre associatif, ce qui n'est pas chose aisée : on est prompt à se plaindre mais les bénévoles qui acceptent de donner du temps pour une telle cause ne sont à l'évidence pas légion.



Je voudrais dire pour terminer que la campagne présidentielle a laissé en définitive une portion congrue aux valeurs que nous défendons. L'écologie humaniste a souvent été balayée par une écologie politique qui n'a d'environnement bien souvent que la couleur...

Je voudrais remercier les administrateurs : nous formons une équipe qui travaille bien, où chacun agit selon ses centres d'intérêts et ses compétences ; je voudrais aussi remercier la fidélité des adhérents et plus généralement ceux qui soutiennent l'A.V.Q.V., le Conseil Général, la D.I.R.E.N. et les représentants de l'Etat dans le département.

Merci à Robert Aujard d'avoir, comme à son habitude, parfaitement organisé les différents moments de cette journée.

Merci enfin à Jean-Pierre Pouvreau et à son équipe pour nous accueillir dans sa grange de Pouc'ton et avoir accepté de nous faire visiter tout à l'heure son musée de la marine, ce qui constitue en tout point un moment privilégié.

Yves-Noël GENTY

RAPPORT D'ACTIVITÉ

A 10 heures, nous étions accueillis par M. Patrick Gérardin, maire du Fenouiller, en compagnie de MM. Louis Guédon, député-maire des Sables d'Olonne, Jacques Oudin, sénateur, Jean-Claude Merceron, notamment président du S.Y.D.E.V. et responsable « déchets » du département, Marcel Albert, maire des Herbiers.

N'avaient pu se déplacer MM. Michel Crucis, Jean-Pierre de Lambilly, Louis Moinard, sénateur, Jean de La Rochethulon, vice-président du Conseil Général, Joël Sarlot, député.

M. Gérardin présente Le Fenouiller : 1780 hectares, 3 260 habitants, les « Fénolétins », puis évoque la communauté composée de quatre communes rurales et deux communes balnéaires.

Puis M. Guédon parle de la qualité de la vie, en évoquant successivement : le comportement des députés verts absents de l'hémicycle lors du vote du budget environnement, la loi littoral et le plan NATURA 2000.

Le président Yves-Noël Genty présente le rapport moral en rappelant quelques positions de l'A.V.Q.V. sur les campings, les déchets, les énergies renouvelables, l'air...

Il félicite Robert Aujard pour la nouvelle conception de « La Lettre ».

Notre trésorier Robert Aujard présente les comptes de l'A.V.Q.V.



Le rapport d'activité débute par l'énumération des réunions de l'an dernier.

☒ **une assemblée générale** le 21 avril 2001 à Luçon où se sont réunies soixante personnes pour notamment rendre hommage à François Pilastre, dire adieu à Paul Roulleau et visiter la cathédrale de Luçon.

Etaient avec nous ce jour-là le sénateur Philippe Darniche et Michèle Peltan, conseiller général et régional.

☒ **quatre conseils d'administration** avec pour résultats :

- 26-03-01 - une lettre aux élus pour faire connaître l'A.V.Q.V.
 - une sensibilisation au problème posé par les éoliennes du polder du Dain.
- 11-06-01 - création d'une commission « déchets » de l'A.V.Q.V., avec un représentant dans le syndicat mixte créé par Jean-Claude Merceron.
- 03-09-01 - projet de colloque « La Vendée et les changements climatiques »
- 03-12-01 - création d'un groupe de pilotage pour le colloque avec « mise en musique » du projet, une fois celui-ci défini, confié à un spécialiste de l'événementiel
 - ↳ avec parti, quelques actions ont pu être menées .
- ☐ Action de sensibilisation auprès des élus : 350 lettres présentant l'A.V.Q.V.
- ☐ Nettoyage de plage à Saint-Jean-de-Monts par une « maternelle », avec goûter offert par l'A.V.Q.V. aux 116 élèves.
- ☐ Une plantation symbolique - la troisième depuis la tempête de 1999 - aux Herbiers, avec Marcel Albert; six tilleuls hollandais et une plaque « Square qualité de la vie ».

En matière de communication, il est à signaler :

☒ **En interne** : une présentation plus moderne de « La Lettre », avec des éditos ciblés :

- ♦ en 2001 : T1 sur le patrimoine, T2 sur l'éigme prionique, T3/T4 appel à la charte de développement durable du littoral.
- ♦ en 2002, il est prévu : T1 « Accueillir et prévoir, c'est un devoir », T2 les O.G.M., T3 les contrats territoriaux d'exploitation, T4 approche médicale de la qualité de la vie.

☒ En externe :

- ♦ le développement des contacts avec les élus , avec la presse.
- ♦ l'affirmation de notre présence dans la vingtaine d'instances où nous sommes partie prenante : deux associations, sept comités, huit commissions départementales, trois conseils départementaux, NATURA 2000, les déchetteries.
- ♦ notre volonté d'être présents dans les C.T.E., les comités de bassins, le syndicat mixte d'études du Pays Sud-Vendée



Le rapport d'activité se poursuit en étant traité de façon extrêmement vivante par celui qui était à chaque fois le plus concerné par le sujet abordé.

C'est ainsi qu'Olivier Maurisset nous a parlé de l'air, en tant qu'administrateur d'AIR PAYS DE LOIRE; du réseau MERA, qui mesure les retombées atmosphériques, du plan régional de la qualité de l'air (loi Corinne Lepage).

Roger Hardy a traité de l'eau et des trois fleuves qui se jettent dans la baie de l'Aiguillon : Vendée, Lay, Sèvre Niortaise. Et du projet des huit S.A.G.E pour le département.

Pierre Faivre a parlé des C.T.E. collectifs qui se mettent en place, ainsi que des « jardiniers du dimanche », un brin pollueurs.

Quant à Charles Mallard, il a recueilli des applaudissements nourris avec l'E.S.B. (la vache folle).

Nouveaux applaudissements pour Guy Bobinet sur les déchets.

Quant à Jacques de Morant, il nous a présenté une synthèse très claire et très documentée sur les énergies renouvelables, sujet qui méritera un plus ample développement par ailleurs.

Enfin, M. Jacques de Grandmaison, vice-président de l'A.S.V.P.G. (Association pour la Sauvegarde et la Valorisation du Pays du Gois), nous a relaté son opposition au projet de centrales éoliennes à Bouin : affaire à suivre. Nos deux associations ont décidé de croiser leurs adhésions.

Tous ces sujets font l'objet de comptes rendus partiels de la part des intéressés.

Et avant de se séparer :

- une suggestion de Marcel Albert : interroger les municipalités sur leur savoir-faire en matière d'utilisation des phytosanitaires, en liant cela avec le concours des maisons fleuries.
- une proposition de Jacques Oudin : organiser une réunion sur l'eau avec les S.A.G.E.

Hervé de La Laurence

INFORMATIONS

Renouvellement du tiers sortant du conseil d'administration (assemblée générale du 27 avril).

Ont été élus : François -Xavier Berthod

Réélus : Robert Aujard fils
Guy Bobinet
François Garret
Roger Hardy

INTERVENTION SUR LES DÉCHETS

L'élimination des déchets ménagers pose actuellement en France un problème crucial, à la suite de la loi de 1998 qui, en application de directives européennes, prescrit au 1^{er} juillet 2002 la fermeture des stockages de déchets autres qu'ultimes.

A titre indicatif, en Vendée à ce jour, les usines de compostage sont à bout de souffle, les centres d'enfouissement seront combles en 2004, et le sud-est vendéen envoie déjà ses déchets ménagers près de Loches (37).

C'est pourquoi le Conseil Général a établi un plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés très courageux, et auquel on ne voit guère d'alternative, comprenant :

- ⊗ un tri aussi sélectif que possible, permettant la valorisation des matières ainsi triées : bois, verre, papier, carton, plastique, matériaux divers, matières putréfiables....
- ⊗ l'incinération des déchets restants dans le but de revenir à l'énergie produite, probablement sous forme d'électricité, ainsi que certains résidus ;
- ⊗ l'ouverture de centres d'enfouissement techniques pour les déchets ultimes non polluants.



La Vendée est pour cela divisée en sept bassins, destinés à se doter chacun d'un Centre d'Enfouissement Technique (C.E.T.), et une Unité de Valorisation Energétique (U.V.E.), équipée d'incinérateurs, devrait être construite, située en principe dans le centre du département.

C'est un Syndicat Mixte d'Etudes (S.M.E.), présidé par M. Jean-Claude Merceron qui est chargé de mettre ce plan au point, avant de le mettre en œuvre sous maîtrise publique en se transformant en syndicat mixte de réalisation. L'A.V.Q.V. est représentée au comité de pilotage du S.M.E.

Guy BOBINET

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Qu'appelle-t-on énergie renouvelable ?

On désigne généralement sous ce terme les filières diversifiées dont la mise en œuvre n'entraîne pas l'extinction de la ressource initiale.

Ces filières sont tirées des éléments naturels : la terre, l'air, le feu, l'eau et le soleil.

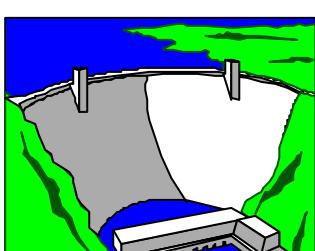
Utilisées seules jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, elles ont été peu à peu supplantées par les énergies fossiles (charbon, pétrole ...). Puis celles-ci, tendant à s'épuiser ou leur combustion produisant des pollutions de l'atmosphère, l'énergie fissile, à partir du nucléaire, a été développée. Les inconvénients de l'énergie fissile (production de déchets radioactifs et appréhension de catastrophes du type Tchernobyl) ont conduit à réétudier l'utilisation des énergies renouvelables à l'aide de technologies modernes.

Quelles sont les filières en cours de développement ?

LA GÉOTHERMIE
A partir de la vapeur d'eau extraite de roches chaudes situées dans le sous-sol à plusieurs centaines de mètres, on peut faire tourner des turbines pour produire de l'électricité. L'eau chaude extraite des mêmes profondeurs peut alimenter des installations de chauffage. Le rendement de ces installations peut être augmenté en utilisant des pompes à chaleur, les fluides ainsi refroidis étant alors utilisés pour des installations de climatisation. Ces systèmes sont très développés notamment aux Etats-Unis où 400 000 pompes à chaleur bénéficient à plus de 7 millions de personnes. En France, des gisements en Limagne ou dans la plaine d'Alsace paraissent prometteurs.

L'ÉNERGIE HYDRAULIQUE

production nationale d'électricité, mais le potentiel des grands barrages est maintenant exploité et seuls de petits barrages au fil de l'eau permettraient d'augmenter un peu cette source de production.



C'est l'énergie renouvelable la plus utilisée et la mieux maîtrisée en France.

Elle représente 15 % de la

L'ÉNERGIE EOLIENNE



Beaucoup de projets d'utilisation de cette énergie sont envisagés, notamment en Vendée.

L'un d'eux, sur le polder du Dain à Bouin, face au passage du Gois, s'est vu délivrer un permis de construire contesté par une association proche de l'A.V.Q.V.. Ce projet mettrait en place un groupe de huit éoliennes. Chacune de celles-ci est constituée d'une nacelle au sommet d'un mât tubulaire de 70 mètres de haut et supportant des pales de 35 mètres de rayon, mues par le vent.

L'implantation de ces éoliennes obéit toutefois à deux conditions :

- ☞ Le vent doit être **assez fort et régulier** pour que ces éoliennes tournent un certain nombre d'heures par an. Pour celles de Bouin, le nombre d'heures de fonctionnement à puissance maximum devrait être proche de 3 000 heures par an, une année comprenant plus de 8 200 heures.
- ☞ L'existence à proximité d'une station de transformation électrique à moyenne tension pour injecter l'électricité dans le réseau public.

Comme on le voit, ceci limite l'installation de ces parcs éoliens qui ne sauraient à eux seuls alimenter la population voisine sans le secours du réseau public pour plus de la moitié du temps.

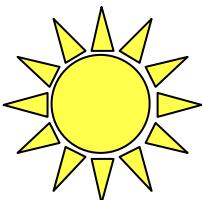
Dans l'immédiat, la promotion de ces parcs est assurée par l'obligation faite à E.D.F. de rachat de l'électricité produite à un tarif près de trois fois supérieur au prix de revient du Kw-Heure d'origine nucléaire, la différence étant payée par les consommateurs ou les contribuables.

L'ÉNERGIE SOLAIRE

L'énergie du soleil peut être transformée en électricité par des cellules photovoltaïques comme celles utilisées dans les montres, les calculatrices solaires. Les applications sont limitées pour l'instant aux faibles puissances, car le coût de production est très élevé.

Le solaire thermodynamique

On utilise la chaleur produite par le soleil pour chauffer un fluide permettant ensuite de faire tourner des moteurs ou turbines produisant de l'électricité. Cette technologie est surtout développée à l'étranger dans des zones à fort ensoleillement.



Le solaire thermique

La chaleur du soleil est utilisée directement soit pour produire de l'eau chaude sanitaire, soit pour du chauffage d'habitation.

Cette filière regroupe les multiples possibilités qu'offre l'utilisation du bois, de végétaux, de déchets tant pour la production d'électricité que celle de chaleur ou celle de combustible.

LA BIOMASSE

Cette filière offre une énergie renouvelable dans la mesure où son exploitation est raisonnée : replantation de forêts ou remise en culture après récolte...

Le bilan en termes de production de CO₂ est, semble-t-il équilibré, puisqu'elle absorbe autant de CO₂ lors de sa culture qu'elle en produit lors de sa combustion. Contrairement à d'autres filières, elle présente un grand intérêt pour le stockage de l'énergie ainsi que pour la production de combustibles ou de carburants. C'est le cas du biogaz (méthane) issu de la fraction biodégradable des déchets urbains, préférable à l'incinération pour des tonnages annuels de déchets supérieurs à 200 000 tonnes.

CONCLUSIONS Ce tour d'horizon rapide des différentes filières d'énergies renouvelables n'est qu'une partie du cahier thématique que publiera bientôt l'A.V.Q.V. sur ce sujet. Ce cahier soulignera les verrous incontournables que rencontre l'utilisation de ces filières, notamment le stockage de l'énergie. Il détaillera les objectifs mondiaux et européens, et notamment ceux de quelques-uns de nos voisins. Enfin, à partir des objectifs que s'est fixés notre pays, il étudie quelles pourraient être les mesures de soutien et les axes d'effort.

Jacques de MORANT



PRÉSENTATION DU PLAN RÉGIONAL POUR LA QUALITÉ DE L'AIR

Le P.R.Q.A. est le Plan Régional pour la Qualité de l'Air. Ces plans avaient été prévus dans la loi sur l'air du 30 décembre 1996. Les décrets en Conseil d'Etat précisant les modalités ont été publiés en 1998. A cette occasion, les missions de ce plan ont été définies :

1. Evaluer la qualité de l'air dans la région.
2. Evaluer les effets de la qualité de l'air sur la santé, les conditions de vie, le milieu naturel et le patrimoine.
3. Faire un inventaire des émissions, des polluants et de leurs sources.
4. Référencer les organismes qui contribuent, dans la région, à la connaissance de la qualité de l'air et de son impact sur l'homme et l'environnement.

Le P.R.Q.A. propose des orientations pour cinq ans. Il est élaboré sous la responsabilité du préfet de Région. Le gros point noir de ce plan est qu'il n'est pas prévu de financement bien qu'il donne des orientations que l'on peut considérer comme des objectifs à atteindre. Par contre le gros point positif est d'avoir fait *un état zéro de la pollution* grâce aux mesures disponibles.

C'est ainsi que nous avons pu confirmer ce que l'on suspectait depuis longtemps, à savoir que nous sommes largement dans le peloton de tête en ce qui concerne *l'émission d'ammoniac*. La région produit 14 % de la production nationale et la Vendée 28,6 % de l'ammoniac régional.

Espérons que les orientations qui seront définitives dans le P.R.Q.A., car nous n'en sommes qu'au projet, prendront en compte ces observations. Il est prévu de refaire le point au bout de cinq ans.

Nous resterons attentifs aux décisions intermédiaires. Il nous semble que la responsabilité des élevages, en particulier des porcs et des canards, est fortement engagée dans la production de ces effluents. Les méthodes d'élevage intensif ne font que majorer le risque.

Dans les orientations prévues, le problème des *odeurs* a également été mis en exergue. Il est vrai que l'article 1 de la loi sur l'air a fait entrer les nuisances olfactives dans les polluants de l'air, ceci sans que personne n'ait changé ses habitudes depuis.

Autre élément positif des orientations : information et sensibilisation du public ; il s'agit d'une prise de conscience du faible niveau d'information et de la piètre qualité disponible par des organes soit trop politisés soit trop mal formés. Les jeunes apparaissent comme cible privilégiée, c'est en effet de leur avenir dont il est question et sans doute sont-ils plus réceptifs à cette démarche.

Dernier élément sur lequel le P.R.Q.A. devrait permettre de faire des progrès : la pollution intérieure, car il s'agit d'une priorité, force est de constater le manque de données de référence. Des mesures vont devoir être organisées.

Au vu de ce projet de plan, on a une idée de l'ampleur du problème. Nous attendons le texte définitif pour en informer nos adhérents en priorité.

D^r Olivier MAURISSET



QUALITÉ DE L'EAU

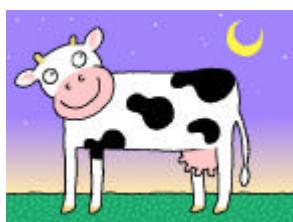
L'attention de l'assemblée doit être attirée sur la dégradation de la qualité de l'eau, qui est due notamment à l'excès d'utilisation de produits phytosanitaires (insecticides, fongicides, désherbants) par les « jardiniers du dimanche » et par les techniciens de l'entretien des voies publiques - routes, chemins ruraux, chemins de fer, rues des villes et des villages - avec des doses anormalement élevées.



Un réseau de conseils techniques et pratiques pourrait être mis en place sur le futur site internet de l'A.V.Q.V. Il pourrait permettre avec les efforts du monde agricole, de participer à une amélioration sensible de la qualité de l'eau.

Pierre FAIVRE

E.S.B. (Encéphalopathie Spongiforme Bovine) OÙ EN SOMMES-NOUS ?



Il y a un an déjà, la Lettre de l'A.V.Q.V. publiait un éditorial sur l'éénigme prionique de l'E.S.B. et ses conséquences. L'illustration par un troupeau de belles limousines paissant heureusement dans un pâturage de la Creuse montrait par son calme et sa beauté le paradoxe du climat

social perturbé par la crise de la vache folle. Devions-nous enfourcher le dada médiatique quotidien et provoquer la crise la plus importante qu'ait subi le monde de l'élevage bovin et ovin ou au contraire discerner les informations scientifiques vraies pour optimiser notre gouvernail ?

Ce n'était pas chose facile et pourtant la conclusion affichait un optimisme tempéré certes mais certain. Il faut désormais admettre qu'en hygiène et sécurité alimentaire nous tendrons vers le risque zéro sans jamais l'atteindre, ce qui ne satisfait pas notre raison.

Le 14 novembre 2001, vingt ans après l'apparition des premiers cas d'E.S.B. en Grande-Bretagne, la décision majeure a été prise en France d'interdiction de consommation pour tous les animaux de boucherie des farines animales. Le temps passé depuis a donné raison et le nombre de cas cliniques n'a cessé de diminuer en France, espérant ainsi - étant donné l'incubation estimée de trois à cinq ans de la maladie - en voir la quasi-disparition en 2005 - 2006, sous

l'expresse réserve que la consommation de farines - interdite en Europe mais non dans tous les pays européens - ne tente pas les fabricants avides d'affaires, d'autant plus que la diminution des stocks pose problème.

Où en sommes-nous en France actuellement de la situation sanitaire de la production de viande bovine-ovine ? Avons-nous réellement progressé vers une meilleure qualité de la vie par une consommation de protéines animales saines ? En ce qui concerne l'E.S.B., je pense pouvoir vous dire oui.

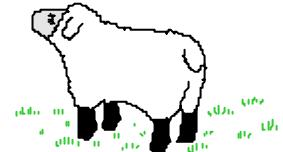
Officiellement, le nombre de cas ne diminue pas sensiblement, en raison du dépistage sérologique systématique effectué sur les bovins de plus de trente mois dans les abattoirs sur les animaux à risque (maladie - accident), dans les équarrissages Il décèle des animaux contaminés non malades, ceci depuis juin 2001, entraînant l'abattage du troupeau d'origine. Ceci explique le nombre élevé de 274 cas identifiés en 2001, contre 162 en 2000.

A ce jour, en 2002 , 88 cas ont été identifiés : 27 aux abattoirs, 44 animaux à risques, mais seulement 17 à travers le réseau d'épidémi-o-surveillance clinique. Ce nombre était de 804 de 1991 à 2000 sans examen sérologique.

Parallèlement, alors que la vraie maladie de Creutzfeldt Jakob chez l'homme continue inexorablement d'atteindre 60 à 80 personnes par an en France, la nouvelle variante de la M.C.J. qui a pour origine le prion bovin, n'a touché à ce jour - sous réserve d'un diagnostic précis difficile à établir, que quatre personnes.

Pouvons-nous dire que nous tendons vers le risque zéro ?

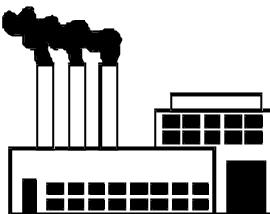
La politique de précaution - certes paralysante et destructrice parce que basée sur des hypothèses plausibles - a porté ses fruits, et continuera, je l'espère. Les coups médiatiques portés à la viande ovine en 2001 n'ont pas été renouvelés pour Pâques 2002. La contamination de l'homme par la tremblante ovine - identifiée en 1983 - reste hypothétique.



La souris est, je l'espère, plus réceptive que l'homo sapiens erectus aux tremblantes ovine et caprine.

N'appliquons pas le critère du risque zéro à tout bout de champ, n'évoquons pas les situations possibles mais improbables. Nos chères petites têtes blondes peuvent consommer sagement leurs steaks (non hachés peut-être) dans les restaurants scolaires et les adultes leur onglet bien saignant, en oubliant pour toujours, amèrement, la bonne cervelle meunière de toutes espèces au beurre noir dans nos assiettes. Avec cette restriction, la qualité de la vie sera-t-elle affectée ?

Vous jugerez vous-mêmes en prenant connaissance de ces faits et en pensant au principe de précaution qui a dû faire défaut dans le cas précis relaté : 5000 animaux de ferme, 2393 bovins et 2665 ovins et lapins ont été abattus en Savoie le 22 avril 2002, après la fermeture, en octobre, de l'usine d'incinération des déchets de Gilly-sur-Isère, qui émettait trop de dioxine. Un plan d'urgence a été mis en place pour les 295 exploitations touchées par cette catastrophe. Mille animaux doivent encore être abattus, 12 000 litres de lait sont détruits chaque jour depuis novembre et 8600 tonnes de foin pollué sont en attente de destruction.



L'incinération des déchets oui, peut-être; mais avec des garanties contre la production de dioxine. Où en est-on dans ce domaine ?

Charles MALLARD



A.V.Q.V. PAYS DU SUD-VENDÉE

Le syndicat mixte d'études pour la création du Pays du Sud-Vendée s'est réuni le 2 mars 2002 sous la présidence du docteur Barbarit, maire de Sainte-Hermine.

Ce syndicat comprend les cantons de La Châtaigneraie, Saint-Hilaire-des-Loges, Maillezais, L'Hermenault, Fontenay-le-Comte, Sainte-Hermine, Luçon et Chaillé-les-Marais.

L'objet de la réunion était la validation de l'étude-diagnostic faite par les cabinets CHORUS-Consultants (Niort) et CIRESE (Toulouse). Les grandes lignes du diagnostic sont les suivantes :

- ❖ la richesse de l'environnement : marais, bocage, plaine, rivage maritime,...
- ❖ une bonne situation géographique avec un désenclavement routier en progrès,
- ❖ une population de 98 511 habitants, mais avec :
 - un solde naturel négatif,
 - un solde migratoire positif,
 - un vieillissement,
- ❖ une formation des jeunes correcte, mais méritant quelques critiques, un habitat assez ancien,
- ❖ des services corrects à la population,
- ❖ un système productif diversifié, avec un taux de chômage redescendu de 12 % à 8 %, mais qu'il reste à réduire,

- ❖ un commerce de proximité en difficulté,
- ❖ un tourisme dont il faut renforcer les atouts,
- ❖ des inquiétudes sur l'issue de la procédure NATURA 2000,
- ❖ des risques d'hétérogénéité avec deux pôles urbains - Luçon et Fontenay-le-Comte - de taille trop faible et concurrents,
- ❖ l'avantage de la participation au Parc régional du Marais Poitevin,
- ❖ l'inconvénient des forces centrifuges vers Niort, La Rochelle, La Roche-sur-Yon,...

L'étude doit déboucher sur :

- ◆ la constitution d'un conseil de développement du futur Pays,
- ◆ la définition d'axes de développement de 10 à 15 ans,
- ◆ l'établissement d'une Charte de Pays.

Michel VIGNAUX

NAPPES DU SUD-VENDÉE

Le comité de suivi de gestion des nappes du Sud-Vendée s'est réuni le 15 mars 2002 sous la présidence de M. le Sous-Prefet de Fontenay-le-Comte. Il a pris acte de ce que, grâce à l'abondante pluviosité du printemps et de juillet 2001, les nappes du Lay, de la Vendée, et de l'Autise étaient restées abondamment pourvues en fin d'été malgré des arrosages jusqu'au 25 septembre.

En revanche, les mêmes nappes à mi-mars 2002 sont au-dessous de la normale saisonnière, et des pluies seraient souhaitables à brève échéance.



Le comité a approuvé le projet de protocole proposé pour 2002, identique à celui de 2001, et destiné à être signé par les représentants départementaux de l'Administration et de la profession agricole.

En ce qui concerne le projet de réserves de substitution, on a appris que celui-ci « appelait des études complémentaires »; il faut dire qu'il est lié au « plan Roussel » établi en 2001 par M. l'ingénieur général Roussel, mandaté à cet effet par les ministres de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Intérieur. Ce plan, très urgent début décembre 2001, est depuis lors soumis à la signature des ministres concernés, et il est permis de penser qu'il va y rester « un certain temps », peut-être même indéfiniment, pour diverses raisons, financières... et autres...

Ce différé est d'autant plus regrettable que M. Roussel avait réussi à convaincre bon nombre d'acteurs locaux du bien-fondé de sa démarche et de NATURA 2000 sur le Marais Poitevin, en mettant des moyens appréciables en regard des actions demandées ou proposées.

Guy BOBINET
9-04-2002

MÉDECINE ET QUALITÉ DE VIE

L'amélioration de la qualité de vie qui est l'objet essentiel de notre association devient une préoccupation universelle. Les médecins, après avoir longtemps négligé cet aspect de leur art, se le sont approprié en commençant par la lutte contre la douleur. Puis sont apparus les soins palliatifs pour améliorer la qualité de vie des malades en fin de vie.



Il est devenu une évidence que la qualité de vie des patients présentant des maladies chroniques devait être un but essentiel dans la prise en charge thérapeutique. Avec une thérapeutique bien comprise et bien prise assidûment ils doivent mener une vie aussi proche que possible de la normale.

L'amélioration de la qualité de vie est devenue si importante que l'on a mis au point des instruments de mesure pour évaluer l'état du malade et l'efficacité des traitements.

De plus, en améliorant leur qualité de vie, les malades :

- modifient l'évolution de leur maladie,
- diminuent la durée et le nombre des hospitalisations

ce qui devient un atout dans la période que nous connaissons où tous les responsables n'ont de cesse de diminuer le budget des assurances sociales.

Le problème est à la fois physiologique et psychologique car, si les professionnels sont convaincus du bien-fondé de cette technique et des économies qu'elle peut permettre, les pouvoirs publics ne le sont pas. Ils n'ont prévu aucune prise en charge spécifique. Les structures adaptées sont embryonnaires ou rares voire inexistantes.

La qualité de vie des malades chroniques est plus importante que la qualité des bien-portants et s'en préoccuper nous amènera de grandes satisfactions tant au plan de l'acte médical qu'au plan de l'individu malade qui acceptera mieux et qui vivra mieux sa maladie chronique.

D^r Olivier MAURISSET

A.V.Q.V. AUTOROUTES A 87 ET A 83 Réunion du 11 avril 2002

Une réunion s'est tenue le 11 avril 2002 sous la présidence de M. le Préfet de la Vendée, en présence de M. Robillard, directeur général délégué d'A.S.F., et de Mme Joligny, D.D.E. de la Vendée, pour faire le point de la construction de l'autoroute A 87 et de l'emploi du 1 % paysage et développement sur les autoroutes A 83 et A 87.

L'assistance de 45 personnes environ comprenait des fonctionnaires, des parlementaires, des élus locaux et des représentants d'associations ; l'A.V.Q.V. était représentée par Guy Bobinet.

1 - Avancement de l'A 87 sur Cholet - La Roche-sur-Yon

- ⊗ Travaux en cours; ouverture aux Essarts à l'automne 2003 et à La Roche-sur-Yon - est au printemps 2005.
- ⊗ Le viaduc sur la Sèvre fait 285 m de longueur.
- ⊗ Sur les Essarts - La Roche-sur-Yon, les terrassements sont de 2 700 000 m³.
- ⊗ L'A 87 sera raccordée à la déviation de la R.D. 948 qui doit être construite entre La Folie, sur la route de La Chaize-le-Vicomte, et le rond-point situé sur la R.D. 160 venant de Cholet à l'entrée de La Roche-sur-Yon; de ce rond-point, on peut déboucher directement sur la rocade nord ou vers le centre de La Roche-sur-Yon.
- ⊗ L'autoroute entre Les Essarts et La Roche-sur-Yon sera clôturée dès l'ouverture du chantier.

2 - Environnement de l'A 87 sur Les Essarts - La Roche-sur-Yon

2.1. La police des eaux fait l'objet d'un arrêté préfectoral du 10 mai 2000; des études sont en cours pour les eaux superficielles et les eaux profondes; aucun périmètre de protection des eaux n'est touché par l'autoroute.

Des bassins de décantation sont prévus le long de l'autoroute pour les eaux pluviales et les pollutions liquides.

2.2. Des études écologiques ont été faites qui ont révélé la présence d'espèces protégées et des zones sensibles, mais sans incidence sur le projet.

Il n'est pas nécessaire d'ouvrir des aires d'emprunt : les carrières locales suffisent pour fournir les matériaux pour les travaux.

Il y aura deux passages pour la grande faune, dont un jumelé avec un passage routier, bordés d'écrans en bois; la petite faune aura à sa disposition des banquettes latérales le long des bus, des ouvrages hydrauliques, et des buses-arches; en revanche, il n'y aura pas de « crapauds-ducs » (!) sous l'autoroute pour les batraciens, mais seulement des mares de chaque côté à leur intention.

Des plantations sont prévues de chaque côté de l'autoroute pour dévier vers le haut, au-dessus des véhicules, le vol de l'avifaune.

- L'intégration paysagère, étudiée par la SETEC-Environnement, visera la reconstitution des ambiances paysagères des zones traversées.
- Des plantations rendront l'autoroute invisible des trois bâtiments classés qu'elle longe.
- L'aire d'arrêt de La Roche-sur-Yon est étudiée par le bureau d'architecte Lamaison.
- Les fouilles d'archéologie réglementaires sont achevées et ont permis de trouver divers restes.
- Les entreprises auront en charge un plan de respect de l'environnement et un plan de secours pendant les travaux.
- Des écrans contre le bruit de l'autoroute seront placés au droit des habitations susceptibles d'en souffrir; ils seront conçus en fonction des conditions locales : éloignement, cotes respectives, vents dominants, etc...Le pont sur la Sèvre sera aussi doté d'un écran en raison de son exposition au vent.
- Des réunions d'information seront tenues dans les maires des communes concernées.
- En revanche, la rocade sud de La Roche-sur-Yon n'est pas du ressort de l'A.S.F., mais de l'Etat, maître d'ouvrage, en liaison avec les collectivités territoriales.

3 - Utilisation du 1 % paysage et développement

On sait que 1 % du coût de l'autoroute est à la charge de la société concessionnaire pour apporter des améliorations aux ouvrages publics et privés visibles de l'autoroute ou d'où celle-ci est visible.

3.1.- A 87

- ♦ Le Livre Blanc a été fait en 1998 ; la charte d'itinéraire pour les 51 kilomètres situés en Vendée est en cours d'établissement ; elle a été validée par le Ministère le 8 avril, et devrait être signée en juin.
- ♦ Il sera fait une seule charte locale pour le même tronçon ; elle sera le document de mise en œuvre du 1 % paysage.

3.2.- A 83

Sur le tronçon Fontenay-le-Comte - La Crèche, plusieurs chartes locales ont été faites ; elles ont permis jusqu'à ce jour la signature d'une dizaine de conventions particulières, et dix autres conventions sont à l'étude; il serait bon que les maîtres d'ouvrages publics et privés susceptibles d'être intéressés présentent rapidement leurs projets.

Guy BOBINET



L'AMÉNAGEMENT DU SITE DE SAUVAGET UNE GESTATION PROLONGÉE ?

L'abandon, pour raisons financières, du projet districal d'aménagement du site de Sauvaget à Pissotte, le 20 décembre 1999, la décision de la mise en vente, sous certaines conditions environnementales par la commune, le 28 décembre 1999, l'acquisition qui s'ensuivit, par le Conseil Général de l'ensemble de la propriété, auguraient d'importantes et intéressantes interventions d'aménagement, dans le sens souhaité par l'A.V.Q.V. dans les mois à venir.

Plusieurs rencontres ont bien eu lieu avec toutes les parties concernées et sans doute la gestation se poursuitle ? Le dossier est très complexe du fait du nombre d'intervenants et des sommes nécessaires, très importantes, à rassembler. Sans doute est-ce la raison d'abandon apparent de l'entretien du site à nouveau envahi de ronces, fougères, arbres morts, peuplé par des promeneurs téméraires, des rats, des squatters démolisseurs, amateurs d'ivresse idyllique.



17.09.2002. La rivière couverte d'herbes aquatiques en fleurs, de la sous-préfecture au pont du Chail.

Certes, la prise de conscience par le Conseil Général d'un projet d'aménagement global du cirque et de la rivière constitue un élément favorable auquel notre association souscrit pleinement.

Les quelques éléments retardateurs, tels la nature juridique du chemin d'accès sur la propriété de l'O.N.F. et autres riverains, la question de savoir s'il faut ou non conserver du bâti à l'encontre du règlement de la charte des espaces acquis par la T.D.N.E.S., nous paraissent des « impedimenta » mineurs face à une volonté réalisatrice déterminée.

Les travaux hydrauliques impératifs, inhérents à l'aménagement du cours de la rivière non domaniale, doivent s'insérer dans le programme des travaux du schéma d'aménagement de la gestion des eaux de la Vendée (S.A.G.E.), de sa nouvelle structure porteuse, l'I.I.B.S.N.⁽¹⁾, des projets des nouveaux élus responsables.

La rivière inaccessible, citée par une autre structure associative, « doit être exploitée pour contribuer à l'essor de la ville de Fontenay-le-Comte ». Le projet de Sauvaget doit s'inscrire dans l'aménagement d'un circuit cyclo-pédo-équestre de Fontenay-le-Comte au barrage de Mervent, complétant pour les amis de la nature l'existence de la dominante touristique et culturelle du Sud-Vendée. La vie autour de la rivière s'étiole (les études et projets réalisés sont restés sans suite), elle s'est arrêtée au siècle dernier; même la vie aquacole s'estompe (poissons morts privés d'oxygène - reproduction piscicole inexiste - prolifération d'herbes aquatiques).



Pollution de la rivière par les algues par temps très chaud à la chaussée du moulin de Crochet à Pissotte.

Messieurs les responsables, récemment élus et autres, nous comptons sur votre action pour la réalisation de ces aménagements souhaités, indispensables et valorisants.

Un contrat de rivière, c'est quoi ?

Charles MALLARD

(1) Institution Inter-départementale du Bassin de la Sèvre Nortaise

NOS ADHÉRENTS A L'HONNEUR

C'est avec plaisir que nous avons appris que plusieurs de nos adhérents allaient ou venaient d'être honorés :

- ❑ Michel Leboeuf (maire de Treize-Septiers), fait officier dans l'Ordre national du Mérite par le général de Corps d'armée Jean Combette, président du comité de la flamme de l'Arc de Triomphe.
- ❑ Frédéric Piveteau, (créateur du musée de la Voiture à Cheval aux Epesses) fait chevalier dans l'Ordre national du Mérite par Michèle Peltan, proviseur du lycée Branly, conseiller général et régional.
- ❑ Jacques Brillaud (maire de Pissotte 1989-1995), sera élevé prochainement au grade d'officier du Mérite agricole.

Notre association leur adresse ses plus chaleureuses félicitations.

SORTIE JARDINS EN PAYS MALOUIN

22-23 juin 2002

Association des Parcs et Jardins de Vendée

❖ Samedi, nous partions de Sainte-Hermine à 8 h 30, avec deux participants en moins (l'un malade et l'autre ayant oublié) avec une demi-heure de retard. Nous étions quarante-sept en comptant un couple qui, pour des raisons de santé, nous suivait en voiture. Il faisait très beau en Vendée.

❖ A 11 heures, Bécherel nous attendait avec le crachin sans lequel les jardins bretons ne seraient pas si verts !!! Monique Lecourtois-Canet nous fit l'historique du parc de Caradeuc avec brio, passion, malgré le peu de temps dont nous disposions. Le parc de Caradeuc, l'un des plus vastes de Bretagne, entoure le château de style classique du Procureur Général Louis-René Caradeuc de la Chalotais (1701-1785). Il est situé sur les collines boisées de Bécherel. Les parterres à la française, les longues perspectives gazonnées et les nombreuses allées couvertes, conçus à la fin du XIX^e siècle par l'architecte-paysagiste Edouard André, sont animés de statues et de monuments où la mythologie côtoie l'histoire. De la terrasse, un magnifique panorama s'étend jusqu'aux collines de Dinan.

❖ Tout en pique-niquant un petit groupe découvrit avec notre guide, Bécherel, petite cité de caractère, point culminant de l'Ile-et-Vilaine, place forte médiévale. Les autres participants se dispersèrent pour déambuler dans la ville tout en se restaurant.

❖ M. et M^{me} Brassard nous accueillirent en leur belle malouinière de Miniac édifiée en 1749 sur l'emplacement d'un château fort surplombant un étang avec son moulin. M. Brassard nous reçut dans la chapelle pour nous raconter l'histoire du lieu et de la famille de Villède ainsi qu'une anecdote sur la vie de Paul Claudel consul. Le parc n'est pas très grand mais remarquablement entretenu, l'allée qui y mène est bordée d'une grande variété d'hortensias et d'hydrangéas bleus de toute beauté. La vue des terrasses sur le plan d'eau, les rives rocheuses tombant abruptes sur l'eau et la forêt en fond de scène, est absolument magnifique.



Château de la Chipaudière

❖ La route est courte entre Miniac et La Chipaudière près de Saint-Malo, mais nous avons bien du mal à trouver notre chemin ! M. Magon de la Giclais vint à notre rencontre et nous découvrîmes avec joie cette belle malouinière : « la plus admirable réussite de l'art Louis XIV malouin » toujours dans la même famille. Mme Magon nous parla avec émotion de ce lieu où ses enfants aiment venir se ressourcer aux racines de leur famille. Devant la maison, une terrasse à balustre, les parterres du jardin à la française ont été dessinés par Le Nôtre (ou un élève de Le Nôtre), ponctués par une pièce d'eau où le château se reflète.

❖ Messe à la cathédrale pour certains, promenade pour les autres dans le vieux Saint-Malo, puis dîner à l'hôtel sur le Sillon. Un coucher de soleil merveilleux sur la mer et les îles clôtura cette journée bien chargée.

❖ M. et Mme Chauveau nous accueillirent à la Ville Bague. Nous fûmes en admiration devant l'intérieur de la résidence. Mme Chauveau nous guida et nous transmit sa passion et ses compétences pour son parc. Elle a su lui redonner une allure ordonnancée pleine de charme malgré les tempêtes de 1987 et 1999. Il y a beaucoup de très beaux arbres, des camélias, des rhododendrons, des azalées, des roses, des iris, des pivoines en abondance, une collection impressionnante d'agapanthes, de céanothes, d'hortensias etc... toutes ces plantes offrent à chaque pas de nouvelles touches de couleurs harmonieusement composées ce qui rend ce lieu féérique.

❖ Déjeuner apprécié à Saint-Malo dans un restaurant sur le Sillon.

❖ Sans encombre, nous traversons la Rance sur la digue de l'usine marémotrice. Il fait un temps magnifique.



La Rance vue du Bosq.



Le groupe des participants.

C'est avec les bras chargés de plantes diverses que nous remercions M. et Mme de Ferrand qui nous ont reçus avec amitié et nous ont fait partager leur passion de ce lieu enchanteur par son emplacement au bord de la Rance, par la qualité de la végétation très variée et son entretien absolument parfait.

❖ Retour sans histoire avec un arrêt brioche sur une aire d'autoroute. Nous sommes à Sainte-Hermine à 21h30.

❖ Seule malouinière sur la rive gauche de la Rance, le Montmarin a été construit en 1760. L'élégante construction de style Louis XV domine un très beau parc, célébré par Mme de Genlis et Chateaubriand, s'ouvrant sur la Rance sur plus d'un kilomètre de berge.

Ce parc de six hectares comporte deux parties, jardins à la française du XVIII^e siècle et parc romantique à l'anglaise de 1885 avec pelouse, bosquets et massifs arbustifs, rocallages... Il descend jusqu'à la Rance par quatre plans de terrasses successifs. Ses collections botaniques s'enrichissent d'année en année. La pépinière propose les spécialités du parc.



ARRÊT SUR IMAGES

Assemblée générale 2002
au Pouc'ton

*Au cours de l'assemblée générale,
de gauche à droite :
D^r Olivier Maurisset, Patrick Gérardin,
M^e Yves-Noël Genty,
Hervé de La Laurencie, Louis Guédon.*



Vin d'honneur, le double cœur
vendéen illuminé.



Au jardin des Olfacties, un gunnera.



*Visite guidée, pleine d'humour, du musée de la marine par le maître des lieux,
Jean-Pierre Puvreau. Mérite le détour. A voir absolument.*